

**Arrêté n°47-2022-11-24-00001**

modifiant l'arrêté préfectoral n°47-2022-04-06-0001 du 6 avril 2022 fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et à délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime

Le Préfet de Lot-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** les articles L. 211-11, L. 211-13-1, L. 211-14-2, L.211-18, L. 214-6, et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 modifiée, renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

**Vu** le décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** le décret du 15 décembre 2021 portant nomination de Mme Juliette BEREGI en qualité de directrice de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 modifié fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2022-04-06-0001 du 6 avril 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n°47-2020-03-09-002 du 9 mars 2020 fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et à délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°47-2022-07-13-00004 du 13 juillet 2022 donnant délégation de signature à Mme Juliette BEREGI, directrice de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** le courriel de Madame DUFORT VIEL Josette, secrétaire du Centre d'éducation canine « Roge » 47300 Villeneuve-sur-Lot en date du 03 novembre 2022, demandant le renouvellement de son inscription sur la liste des formateurs pour l'octroi de l'attestation d'aptitude aux propriétaires de chiens catégorisés ainsi que le renouvellement de cette même inscription pour Messieurs DELPECH Jean-Claude, PREVOT Jean-Marie et TONTI Jean- Marc ;

**Vu** le courriel de Monsieur Francis FONTAINE en date du 17 novembre 2022, demandant le renouvellement de son inscription sur la liste des formateurs pour l'octroi de l'attestation d'aptitude aux propriétaires de chiens catégorisés ;

**Considérant** la circulaire DGER/C2009-2008 du 23 juin 2009 relative à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour la liste annexée à l'arrêté préfectoral n° 47-2022-04-06-0001 du 6 avril 2022 susvisé ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

La liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et à délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime annexée à l'arrêté n°47-2022-04-06-0001 du 6 avril 2022 susvisé est remplacée par la liste annexée au présent arrêté.

### Article 2 :

L'arrêté préfectoral n° 47-2022-04-06-0001 du 6 avril 2022 modifiant l'arrêté préfectoral n°47-2020-03-09-002 du 9 mars 2020 fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et à délivrer l'attestation d'aptitude prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé.

### Article 3 :

La directrice de cabinet du préfet de Lot-et-Garonne, le commandant du groupement de gendarmerie de Lot-et-Garonne, le directeur départemental de la sécurité publique de Lot-et-Garonne, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Lot-et-Garonne et les maires du département de Lot-et-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AGEN, le 24 NOV. 2022

Pour le Préfet  
La Directrice de Cabinet

  
Juliette BEREGI

---

### Voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Le présent arrêté peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Le recours gracieux ou hiérarchique proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision expresse ou implicite de l'autorité compétente.

Annexe à l'arrêté préfectoral n°47-2022-11-24-00001 du 24 novembre 2022  
fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux et à délivrer l'attestation d'aptitude  
prévues à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime

Nom et Prénom	Adresse	Coordonnées	Qualification	Lieu des formations	Date de l'habilitation	Date de fin de validité de l'habilitation
BONNOR Richard	273, chemin de la Source Lieu dit « La Roseraie » 47140 Trentels	06.25.37.52.59 <a href="mailto:richard.bonnor@gmail.com">richard.bonnor@gmail.com</a>	Educateur comportementaliste canin depuis le 15 septembre 2016. Attestation de connaissance n°16067016 relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques	Salles communales agrées ERP.	6 avril 2022	6 avril 2027
CLERC Céline	260, route de Villeneuve « Roudet » 47190 Aiguillon	06.98.69.69.07 <a href="mailto:cdscgroup@free.fr">cdscgroup@free.fr</a>	Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres délivré le 8 février 2009. Attestation de connaissances relatives aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.	A domicile chez les particuliers.	9 mars 2020	9 mars 2025
DELPECH Jean- Claude	181, route de Lascombettes 47140 Saint-Sylvestre sur Lot	06.80.06.79.75 <a href="mailto:cecwilleneuvevois@wanadoo.fr">cecwilleneuvevois@wanadoo.fr</a>	Certificat de capacité dressage au mordant n°47-001DM délivré par la DDCSPP de Lot et Garonne. Brevet de moniteur de club.	Centre d'éducation canine « Rogé » 47300 Villeneuve- sur-Lot.	24 novembre 2022	24 novembre 2027
DURFORT- VIEL Josette	182, route du Château Rogé 47140 Auradou	05.53.41.78.29 06.85.02.89.58 <a href="mailto:cecwilleneuvevois@wanadoo.fr">cecwilleneuvevois@wanadoo.fr</a>	Certificat de capacité dressage au mordant n°47-012DM délivré par la DDCSPP de Lot-et- Garonne. Brevet de moniteur de club.	Centre d'éducation canine lieu dit « Rogé » 47300 Villeneuve-sur-Lot.	24 novembre 2022	24 novembre 2027
FONTAINE Francis	297, rue de la côte du Pin 82120 Mansonville	06.21.54.82.18 <a href="mailto:fox@francisfontaine.fr">fox@francisfontaine.fr</a>	Certificat de capacité dressage au mordant n°34-001DM délivré le 22 janvier 2002 par la DDSV de l'Hérault.	Dans un lieu fixe ou à domicile chez les particuliers.	24 novembre 2022	24 novembre 2027

Nom et Prénom	Adresse	Coordonnées	Qualification	Lieu des formations	Date de l'habilitation	Date de fin de validité de l'habilitation
PREVOT Jean-Marie	« Dauphinat » 47260 Castelmoron-sur-Lot	06.85.55.60.37 <a href="mailto:cecwilleneuvevois@wanadoo.fr">cecwilleneuvevois@wanadoo.fr</a>	Certificat de capacité dressage au mordant n°47-004DM délivré par la DDCSPP de Lot-et-Garonne. Brevet de moniteur de club.	Centre d'éducation canine lieu dit « Rogé » 47300 Villeneuve-sur-Lot.	24 novembre 2022	24 novembre 2027
TONTI Jean-Marc	305, route de Villeneuve 47300 Le Ledat	06.52.66.08.52	Certificat de capacité dressage au mordant n°47-008DM délivré par la DDCSPP de Lot-et-Garonne. Brevet de moniteur de club.	Centre d'éducation canine « Rogé » 47300 Villeneuve-sur-Lot.	24 novembre 2022	24 novembre 2027